



**COMMUNIQUE N° DS/C/CDZG/2023 PORTANT ADDITIF/RECTIFICATIF  
 DES DOSSIERS D’APPELS D’OFFRES NATIONAL OUVERT  
 (EN PROCEDURE D’URGENCE)**

- N°001/AONO/C-DZENG/CIPM/2024 du 14/02/2024 pour la réhabilitation des zones critiques des tronçons Ombwang – Carrefour CEMAC (7,9Km), dans la Commune de Dzeng, Département du Nyong et So’o, Région du Centre ;
- Dossier d’Appel d’Offres N° 011 /AONO/Dzeng/CIPM/2024 DU 08/08/2024 pour l’acquisition d’un véhicule utilitaire de type PICK-UP 4X4 double cabine au profit de la Commune de Dzeng ;
- N°012/AONO/C-DZENG/CIPM/2024 du 08/08/2024 pour la Réhabilitation de la route ZOASSI (limite Mefou Afamba)- Abam Essong-Ngat-Fon-Carrefour FON (interr 0104) Carrefour DZANDOUAN (10,8Km), dans la Commune de Dzeng, Département du Nyong et So’o, Région du Centre
- Appel d’offres national ouvert N°013/AONO/C-Dzeng/CIPM/2024 du 08/08/2024 pour la réhabilitation de la Route AKAK-Carrefour Dzandouan (7,0Km), dans la Commune de Dzeng, Département du Nyong et So’o, Région du Centre ;
- Dossier d’Appel d’Offres National Ouvert en procédure d’urgence N°14 /AONO/C-DZENG/CIPM/2024 DU 08/08/2024 pour les travaux de reboisement de certaines localités dans la commune de Dzeng département du Nyong et So’o, Région du Centre. (en procédure d’urgence)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG COMMUNIQUE:**

Conformément aux dispositions de l’Article 10 du Dossier d’Appel d’Offres : Modification du Dossier d’Appel d’Offres qui stipule :

10.1 Le Maître d’Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des Offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres en publiant un additif.

10.2 Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d’Appel d’Offres conformément à l’Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d’Appel d’Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d’ouvrage par écrit.

10.3 Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l’additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d’Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l’Article 22 du RGAO.

Dans ce cadre ,est porté comme additif/rectificatif :

**POUR LES APPELS D’OFFRES NATIONAL OUVERT**

| N° DAO          | Au lieu de :   | Lire plutôt :  |
|-----------------|--|--|
| DAO N°01, 12-13 | <p><b>14.2 CRITERES ESSENTIELS</b></p> <p>Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l’Appel d’Offres.</p> <p>L’évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier d’Appel d’Offres (RPAO notamment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation financière ;</li> <li>- Expérience ;</li> <li>- Personnels ;</li> <li>- Matériels ;</li> <li>- Méthodologie ;</li> </ul> | <p><b>14.2 CRITERES ESSENTIELS</b></p> <p>Les critères dites essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l’appel d’offres.</p> <p>L’évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillé dans le dossier d’appel d’offre (RPAO notamment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualification du Personnel ;</li> <li>- Reference de L’entreprise</li> <li>- Situation financière ;</li> <li>- Matériel ;</li> <li>- Méthodologie et Organisation</li> <li>- Présentation</li> </ul> |

|                      |   |  |
|----------------------|---|--|
| <p>DAO<br/>N°12</p>  | <p><b>13. OUVERTURE DES PLIS</b><br/>L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 09/09/2024 à 13 Heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dzeng, dans sa salle de réunion.<br/>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.<br/>(RPAO)</p> <p><b>Lieu date et heure de l'ouverture des plis</b><br/>L'ouverture des offres s'effectuera dans la salle de réunion de la Commune de DZENG le 09/09/2024 à 15Heures, heures locale par la Commission interne de Passation des Marchés de DZENG en présence des soumissionnaires dument mandatés ou de leurs représentants.</p>   | <p><b>13. OUVERTURE DES PLIS</b><br/>L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11/09/2024 à 13 Heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dzeng, dans sa salle de réunion.<br/>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.</p>  |
| <p>DAO N°<br/>01</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>11. Submission of offers:</b></li> <li>- Each offer drafted in English or French in seven (07) copies including the one (1) original and six (06) copies shall be submitted at the secretariat of DZENG Mayor Office on the 08/08/2024 at 12 PM local time and should carry the inscription:</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>11. Submission of offers:</b></li> <li>- Each offer drafted in English or French in seven (07) copies including the one (1) original and six (06) copies shall be submitted at the secretariat of DZENG Mayor Office on the 11/09/2024 at 12 PM local time and should carry the inscription:</li> </ul>  |
| <p>DAO N°<br/>01</p> | <p><b>14. Evaluation criteria:</b><br/><b>14.1 Eliminatory criteria:</b><br/>Eliminatory criteria fix the minimum conditions to be fulfilled to be admitted to the evaluation according to these essential criteria. Non compliance with these criteria results in the rejection of the tenderer's offer. These include:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension of public procurement;</li> <li>- Absence of one of the three volumes;</li> <li>- Incomplete or non-complying administrative documents;</li> <li>- False declarations or falsified documents;</li> <li>- Omission in the price list of a quantified price;</li> <li>- Non-compliance of the submission model;</li> <li>- Nonperformance of contract in previous year;</li> <li>- Absence of declaration of non-abandonment of a contract and non-belonging on the failing companies list;</li> <li>- The absence of the visit certificate with photos and its report;</li> <li>- Absence of the declaration of non-abandonment of contracts and non-membership of defaulting companies;</li> <li>- Absence of a sub-detail of a unit price;</li> <li>- Technical score of less than 75%;</li> <li>- Incomplete financial offer;</li> <li>- Uninitialled CCAP and CCTP on all pages, signed and marked with the words read and approved on the last page;</li> <li>- Modifying a CAD quantity.</li> </ul> | <p><b>14. Evaluation criteria:</b><br/><b>14.1 Eliminatory criteria:</b><br/>Eliminatory criteria fix the minimum conditions to be fulfilled to be admitted to the evaluation according to these essential criteria. Non compliance with these criteria results in the rejection of the tenderer's offer. These include:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspension of public procurement;</li> <li>- Absence of one of the three volumes;</li> <li>- Incomplete or non-complying administrative documents in the opening session;</li> <li>- Absence or non-conformity of caution at opening session ;</li> <li>- False declarations or falsified documents;</li> <li>- Absence of one unit price quantify ;</li> <li>- Non-conformité of modèle of soumission ;</li> <li>- absence of attestation of site visite with picture and report duly signed ;</li> <li>- Non-exécution of contract award in the antérieurs exercice ;</li> <li>- Absence of déclaration of non abandon of contract and non appartenance or présence in the List of defaults entreprises;</li> <li>- Absence of sub-détail of one unit price ;</li> <li>- technical average lower than 75% ;</li> <li>- incomplète Financial offer ;</li> <li>- non paraph of CCAP et CCTP in all pages with mention read and approuved at the last page.</li> <li>- Modifying quantity in the offers.</li> </ul> |

|                               |  |  |
|-------------------------------|--|--|
| DAO N°<br>01 -11-12-<br>13-14 | <p><b>ARTICLE 25 : OUVERTURE DES PLIS DE RECOURS</b></p> <p>25.7. En cas de recours, tel que prévu par le code des marchés publics, (doit être adressé au Ministre Délégué à la présidence des marchés publics avec une copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placé la commission concernée).</p> <p>Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la commission de passation des marchés. L'observateur indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observateurs y afférents</p>   | <p><b>ARTICLE 25 : OUVERTURE DES PLIS DE RECOURS</b></p> <p>Le recours doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.</p> <p>(2) Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis.</p> <p>(3) Ce recours n'est pas suspensif.</p> <p>(4) Entre la publication des résultats et la notification de l'attribution, les recours ne peuvent porter que sur l'attribution.</p> <p>(5) Le recours doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.</p> <p>(6) Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.</p> |
| DAO<br>N°14,                  | <p><b>14.1. Critères éliminatoires</b></p> <p>Les critères éliminatoires sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;</li> <li>2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative autre que la caution de soumission quarante-huit (48) heures après l'ouverture des offres ;</li> <li>3. Fausse(s) déclaration(s) ou pièce(s) falsifiée(s) ;</li> <li>4. Non production d'une capacité financière d'au moins cinq millions (5 000 000) FCFA, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances ;</li> <li>5. Modification d'une quantité du devis ;</li> <li>6. Absence d'un sous détail des prix ;</li> <li>7. Omission d'une quantité du devis.</li> </ol>  | <p><b>14.1. Critères éliminatoires</b></p> <p>Les critères éliminatoires sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;</li> <li>2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative autre que la caution de soumission quarante-huit (48) heures après l'ouverture des offres ;</li> <li>3. Fausse(s) déclaration(s) ou pièce(s) falsifiée(s) ;</li> <li>4. Non production d'une capacité financière d'au moins cinq millions (5 000 000) FCFA, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances ;</li> <li>5. Modification d'une quantité du devis ;</li> <li>6. Absence d'un sous détail des prix ;</li> <li>7. Omission d'une quantité du devis.</li> </ol>  |
| DAO<br>N°14,                  | <p><b>1. Evaluation criteria</b></p> <p>The evaluation of the quality of the technical offers will be done in a binary way (yes/no) on the basis of the following criteria:</p> <p><b>15 1 Eliminatory Criteria</b></p> <p>The eliminatory criteria stand as follows:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. The absence or non-conformity of the bid bond at the bid opening;</li> <li>2. Absence of an administrative document other than the bid bond forty-eight (48) hours after the opening of tenders;</li> <li>3. Non-conformity of an administrative document 48 hours after notification of the tenderer;</li> <li>4. False declaration or falsified documents;</li> <li>5. Non-production of a financial capacity of at least five million (5,000,000) CFAF, issued by a bank approved by the Ministry in charge of finance.</li> <li>6. Modification of quantity;</li> <li>7. Absence of subdétail price ;</li> <li>8. Omission of quantity.</li> </ol> | <p>The evaluation of the quality of the technical offers will be done in a binary way (yes/no) on the basis of the following criteria:</p> <p><b>16 1 Eliminatory Criteria</b></p> <p>The eliminatory criteria stand as follows:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. The absence or non-conformity of the bid bond at the bid opening;</li> <li>2. Absence of Non-conformity of an administrative document an administrative document other than the bid bond forty-eight (48) hours after the opening of tenders;</li> <li>3. False declaration or falsified documents;</li> <li>4. Non-production of a financial capacity of at least five million (5,000,000) CFAF, issued by a bank approved by the Ministry in charge of finance.</li> <li>5. Modification of quantity;</li> <li>6. Absence of subdétail price ;</li> <li>7. Omission of quantity.</li> </ol>   |
| DAO<br>N°01, 12-<br>13        | <p><b>7. REMISE DES OFFRES</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir au Service de Passation des Marchés de la Commune de Dzeng sis à la salle de conférence de l'hôtel des finances de Mbalmayo au plus tard le 9 Mai 2023 à 13 heures, heure locale sous pli fermé avec la mention :</p>   | <p><b>7 – Remise des offres :</b></p> <p>Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées, devra parvenir à la Commission de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Dzeng sis à l'hôtel de ville de la Commune de Dzeng ,le 11 septembre 2024 à 12 heures, heure locale.</p>   |

|                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| DAO<br>N°01, 11                 | <p><b>Article 22 : DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF</b> (Art. 35 CCAG)</p> <p>22.1 A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive es travaux, dans un délai d'un (01) mois maximum, l'Ingénieur dresse le décompte général et définitif de la MARCHE qu'il signe contradictoirement avec l'Entrepreneur, le Maître d'Ouvrage et l'Autorité Contractante.</p> <p>Ce décompte comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le décompte final,</li> <li>• Le solde ;</li> <li>• La récapitulation des acomptes mensuels.</li> </ul> <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'Entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin à la MARCHE sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.</p> <p>22.2 Un délai de quinze (15) jours maximums est accordé à l'Entrepreneur pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature.</p> | <p>Article 22 : Décompte général et définitif (CCAG Article 35)</p> <p>22.1. À la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le décompte final,</li> <li>- le solde,</li> <li>- la récapitulation des acomptes mensuels.</li> </ul> <p>La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.</p> <p>Les délais de production, d'approbation et/ou de visa des décomptes par les parties prenantes restent les mêmes que ceux précisés à l'article 21.2.</p> <p>le Ministère chargé des marchés publics(MINMAP): reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés de travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestation ;</p> |
| DAO<br>N°01,                    | <p><b>14. CRITERES D'EVALUATION</b></p> <p><b>14.1 CRITERES ELIMINATOIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis ;</li> </ul>   | <p><b>14. CRITERES D'EVALUATION</b></p> <p><b>14.1 CRITERES ELIMINATOIRES</b></p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Toutefois, l'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'offre.</p>  |
| DAO<br>N°11                     | <p><b>Article 3 : Définitions et Attributions</b></p> <p>3.1 Définitions générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Chef de Service du Marché est : Le Secrétaire Général de la Commune de Dzeng.</li> </ul>   | <p><b>Article 3 : Définitions et Attributions</b></p> <p>3.1 Définitions générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Chef de Service du Marché est : Le Chef Service Technique de la Commune de Dzeng.</li> </ul>   |
| DAO<br>N°01-12-<br>13           | <p><b>Article 18 : INTERET MORATOIRES</b> (Art. 31 CCAG)</p> <p>Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 88 du décret N°204/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics.</p>  | <p><b>Article 18: Intérêts moratoires</b></p> <p>Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux dispositions des articles 166 et 167 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.</p>  |
|                                 | <p><b>ARTICLE 38 : Signature de la Lettre Commande</b></p> <p>38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par ce dernier est soumis pour adoption à la Commission de Passation des Marchés et le cas échéant à la Commission de passation des marchés compétente pour examen et avis et le cas échéant au visa préalable du Ministre en charge des Marchés Publics.</p>   | <p><b>(Sans objet) suivant article 9 g du CMP :</b></p> <p>g) examinent et émettent un avis technique sur les projets d'avenants et sur les projets de marchés passés suivant la procédure du gré à gré.</p>  |
| DAO N°<br>01-11-12-<br>13 et 14 | <p><b>ARTICLE 37 : PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET RECOURS</b></p> <p>37.1 L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>37.2 Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.</p>   | <p><b>ARTICLE 37 : PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET RECOURS</b></p> <p>37.- (1) Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.</p> <p>(2) Il notifie le marché à son titulaire dans les cinq (05) jours ouvrables qui suivent la date de signature.</p>  |
| DAO<br>N°12                     | <p><b>5. Estimate cost:</b></p> <p>The estimate cost of the operation after preliminary studies is Thirty Million (30 000 000) francs CFA inclusive of taxes.</p>   | <p><b>5. Estimate cost:</b></p> <p>The estimate cost of the operation after preliminary studies is Sixty five million (65 000 000) francs CFA inclusive of taxes.</p>   |

**DAO N° 12 et 13 : AU LIEU DE :**

| Prix  | Désignation<br>Prix Unitaires HT en lettres  | Unité          | PU<br>en chiffres | HT |
|---|--|----------------|-------------------|----|
| <b>SÉRIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b> |  |                |                   |    |
| TM101b  | <p><b>Dégagement à la Pelle</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) le dégagement qui consiste à nettoyer le terrain avec des moyens mécaniques ; il est exécuté à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations et haies à l'intérieur de l'emprise hors plateforme ;</li> <li>• l'abattage, le dessouchage, l'enlèvement des racines, le débitage d'arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 50 cm ;</li> <li>• l'élagage des arbres hors emprise ;</li> <li>• le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation des arbres, arbustes, souches et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• le remblaiement des trous créés par le dessouchage ;</li> <li>• l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• toutes les indemnisations éventuelles des riverains ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Carré à : Francs CFA</p> | m <sup>2</sup> |                   |    |
| TM103   | <p><b>Abattage d'arbres</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), l'abattage des arbres isolés.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coupe de tout arbre de diamètre supérieur à cinquante (&gt; 50) cm ;</li> <li>• le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits issus de la coupe en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• toutes indemnisations éventuelles de riverains ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>L'Unité à : Francs CFA</p>   | U              |                   |    |
| TM108a  | <p><b>Remblai en « graveleux latéritiques »</b></p> <p>Les prix TM108a rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation;</li> <li>• les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation;</li> <li>• l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres;</li> <li>• le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de compactage ;</li> <li>• le compactage et toutes sujétions de mise en œuvre;</li> <li>• la remise en état des lieux d'emprunt;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Cube à : Francs CFA</p>   | m <sup>3</sup> |                   |    |
| TM112   | <p><b>Reprofilage compacte</b></p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE CARRE (m<sup>2</sup>) de route traitée, l'exécution d'un profilage - compactage mécanique sur la surface roulable comprise entre nus intérieurs des fossés, s'ils existent. Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage éventuel de la chaussée ;</li> <li>• l'évacuation des terres végétales existant éventuellement sur la chaussée,</li> <li>• la scarification de la chaussée existante ;</li> <li>• la remise au profil de la chaussée ;</li> <li>• l'arrosage et le compactage de la chaussée ;</li> <li>• toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions. Environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Carré à : Francs CFA</p>  | m <sup>2</sup> |                   |    |

**DEVIS QUANTITATIF POUR LA REHABILITATION DES ZONES CRITIQUES DES TRONCONS OMBWANG  
- CARREFOUR CEMAC (7,9Km), DANS LA COMMUNE DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O,  
REGION DU CENTRE**

**DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX**

| N°  | DESIGNATION                                  | U              | QTES    | P,Unit | MONTANT |
|---|--|----------------|---------|--------|---------|
| <b>SERIE 100 : NETTOYAGE - TERRASSEMENT</b> |  |                |         |        |         |
| TM101b                                      | Dégagement à la pelle                        | m <sup>2</sup> | 54000.0 |        |         |
| TM103                                       | Abattage d'arbres                            | u              | 10.0    |        |         |
| TM108a                                      | Remblais en graveleux latéritique            | m <sup>3</sup> | 720.0   |        |         |
| TM112                                       | Reprofilage compactage                       | m <sup>2</sup> | 30300.0 |        |         |
| TM115a                                      | Couche de roulement en graveleux latéritique | m <sup>3</sup> | 3555.0  |        |         |
| <b>SOUS TOTAL SERIE 100</b>                 |  |                |         |        |         |

**DAO N° 12 et 13 : LIRE PLUTÔT**

| Prix  | Désignation<br>Prix Unitaires HT en lettres  | Unité          | PU<br>en chiffres |
|---|--|----------------|-------------------|
| <b>SÉRIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENTS</b> |  |                |                   |
| TM101b  | <p>Dégagement à la Pelle</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CARRE (m<sup>2</sup>) le dégagement qui consiste à nettoyer le terrain avec des moyens mécaniques ; il est exécuté à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le défrichement, l'arrachage des herbes, broussailles, plantations et haies à l'intérieur de l'emprise hors plate-forme ;</li> <li>• l'abattage, le dessouchage, l'enlèvement des racines, le débitage d'arbres dont le diamètre est inférieur ou égal à 50 cm ;</li> <li>• l'élagage des arbres hors emprise ;</li> <li>• le ramassage, l'enlèvement, le transport, l'évacuation des arbres, arbustes, souches et leur mise en dépôt hors de l'emprise en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• le remblaiement des trous créés par le dessouchage ;</li> <li>• l'enlèvement des produits de curage des fossés, le chargement, le transport quelle que soit la distance, le déchargement et la mise en dépôt provisoire ou définitive en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• toutes les indemnisations éventuelles des riverains ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Carré à : Francs CFA</p> | m <sup>2</sup> |                   |
| TM103   | <p>Abattage d'arbres</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, à l'UNITÉ (U), l'abattage des arbres isolés.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coupe de tout arbre de diamètre supérieur à cinquante (&gt; 50) cm ;</li> <li>• le découpage des troncs, l'évacuation de tous les produits issus de la coupe en un lieu agréé par le Maître d'œuvre ;</li> <li>• toutes indemnisations éventuelles de riverains ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>L'Unité à : Francs CFA</p>  | U              |                   |
| TM108a  | <p>Remblai en « graveleux latéritiques »</p> <p>Les prix TM108a rémunèrent dans les conditions générales prévues au marché, au MÈTRE CUBE (m<sup>3</sup>), les remblais en matériaux (à définir), provenant d'emprunt.</p> <p>Ces prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la préparation des lieux d'emprunts, l'ouverture et l'entretien des accès et voies de circulation dans le périmètre de l'exploitation ;</li> <li>• les frais éventuels d'expropriation ou d'indemnisation ;</li> <li>• l'ouverture des emprunts y compris le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'enlèvement de la terre végétale et la découverte ;</li> <li>• l'extraction des matériaux, leur stockage ou reprise sur stocks éventuels ;</li> <li>• le transport des matériaux à pied d'œuvre sur une distance n'excédant pas 5000 mètres ;</li> <li>• le répandage des matériaux par couches compatibles avec les moyens de compactage ;</li> <li>• le compactage et toutes sujétions de mise en œuvre ;</li> <li>• la remise en état des lieux d'emprunt ;</li> <li>• toutes sujétions liées au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>• et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Cube à: Francs CFA</p>   | m <sup>3</sup> |                   |
| TM112   | <p>Reprofilage compacte</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au METRE CARRE (m<sup>2</sup>) de route traitée, l'exécution d'un reprofilage - compactage mécanique sur la surface roulable comprise entre nus intérieurs des fossés, s'ils existent. Ce prix ne comprend pas la remise en forme et le curage des fossés latéraux</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nettoyage éventuel de la chaussée ;</li> <li>• l'évacuation des terres végétales existant éventuellement sur la chaussée ;</li> <li>• la scarification de la chaussée existante ;</li> <li>• la remise au profil de la chaussée ;</li> <li>• l'arrosage et le compactage de la chaussée ;</li> </ul>   | m <sup>2</sup> |                   |

| Prix   | Désignation<br>Prix Unitaires HT en lettres  | Unité | PU HT<br>en chiffres |
|--------|--|-------|----------------------|
|        | <ul style="list-style-type: none"> <li>toutes sujétions liées aux conditions de circulation et au respect des prescriptions environnementales ;</li> <li>et toutes autres sujétions. Environnementales ;</li> <li>et toutes autres sujétions.</li> </ul> <p>Le Mètre Carré à : Francs CFA</p>  |       |                      |
| TM115a | <p>Couche de roulement en graveleux latéritique</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au Mètre Cube (<math>m^3</math>) de route traitée, l'exécution de la Couche de roulement en graveleux latéritique toutes sujétions liées aux conditions de mise en œuvre de ce corps d'état et au respect des prescriptions environnementales et toutes autres sujétions.</p> <p>Le Mètre Cube à : Francs CFA</p> | $m^3$ |                      |

DEVIS QUANTITATIF POUR LA REHABILITATION DES ZONES CRITIQUES DES TRONCONS OMBWANG - CARREFOUR CEMAC (7,9Km), DANS LA COMMUNE DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

DEVIS QUANTITATIF DES TRAVAUX

| N°  | DESIGNATION                                  | U     | QTES    | P,Unit | MONTANT |
|---|--|-------|---------|--------|---------|
| <b>SERIE 100 : NETTOYAGE - TERRASSEMENT</b> |  |       |         |        |         |
| TM101b                                      | Dégagement à la pelle                        | $m^2$ | 54000.0 |        |         |
| TM103                                       | Abattage d'arbres                            | u     | 10.0    |        |         |
| TM108a                                      | Remblais en graveleux latéritique            | $m^3$ | 720.0   |        |         |
| TM112                                       | Reprofilage compactage                       | $m^2$ | 30300.0 |        |         |
| TM115a                                      | Couche de roulement en graveleux latéritique | $m^3$ | 3555.0  |        |         |
| <b>SOUS TOTAL SERIE 100</b>                 |  |       |         |        |         |

LE MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- ✓ ARMP ; Publication
- ✓ SOUMISSIONNAIRES
- ✓ AFFICHAGE



Obi Monique Obi Mbangue